

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un le 19 Juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes en raison des obligations dues à la crise sanitaire, après convocation légale du 13/07/2021, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Christophe GRISARD, Jacqueline RODEANO, Dorothee CHABAUD, Isabelle MEUNIER, Philippe HELLEGOUARCH

Absents excusés ayant donné procuration :

Olivier RAZUREL ayant donné procuration à Christophe GRISARD

JuvénaL TURPIN ayant donné procuration à Mme RODEANO

Mme le Maire ouvre la séance à 20 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Projet Station Epuration Boyeux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'une station d'épuration à Boyeux, Fait part que faute de réponse de la police de l'eau à ce sujet, considérant l'augmentation conséquente du montant des investissements sur le projet initial, estimatif de 757 200 € à ce jour, considérant également que l'autofinancement de la commune de 200 000 € prévu, a dû être utilisé pour faire face aux dépenses du 2° module de l'Unité de Filtration de la station de pompage de l'eau potable en 2020 afin d'assurer la distribution sécurisée de l'eau potable à l'ensemble de la population en accord avec l'Agence Régionale de Santé..

Il devient déraisonnable d'engager pour l'instant la poursuite de ce projet. En effet, le montant de 292 000 € des subventions obtenues, nécessiterait un emprunt très important pour finaliser ce projet pour seulement 170 équivalents habitants, que la commune ne pourrait pas supporter.

Madame le Maire précise qu'elle ne veut pas mettre en danger les finances de la commune, c'est pourquoi elle propose de sursoir à ce projet quand la capacité financière de la commune le permettra éventuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter le projet de Station d'épuration sur Boyeux

3/ Etude Projet Travaux Renforcement Antenne Eau Potable Boyeux/ Cornelle

Compte tenu de l'état des canalisations et du coût de leur entretien, un projet d'étude de réalisation de travaux de renforcement de l'Antenne d'Eau Potable allant de Boyeux à Cornelle a été lancé. Son coût estimatif établi par le cabinet Infratech est de 136 002 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter le Département de l'Ain et l'Agence de l'Eau afin de connaître le montant de subventions susceptibles d'être obtenues. Au vu du montant d'aide, la commune se décidera postérieurement sur la réalisation éventuelle de ce projet.

Par ailleurs, il convient de valider préalablement la maîtrise d'œuvre proposée par le cabinet Infratech de Revonnas pour un montant TTC de 6 204 € au cas de travaux afin d'aider la commune dans la conception de ce projet.

Madame le Maire précise qu'il convient d'ouvrir un compte d'investissement budgétaire pour ce faire.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter auprès du Département de l'Ain et de l'agence de l'Eau, les subventions éventuelles pour décider de là suite à donner ou pas à ce projet et valide par ailleurs la maîtrise d'œuvre présentée par le cabinet Infratech, décide également d'ouvrir l'opération d'investissement comptablement.

4/ Décision Modificative budgétaire

Pour le budget eau/assainissement M49, il convient de procéder à une régularisation budgétaire d'opération d'ordre sur le chapitre 042, en augmentant de 964 € le compte 6811 sans modifier l'équilibre budgétaire

Pour le budget principal, il convient d'ouvrir une opération d'investissement afin de couvrir l'acquisition prochaine d'un congélateur pour la salle des fêtes. L'existant, en place depuis l'ouverture de la salle des fêtes est hors service.

Adoption à l'unanimité pour ces deux points.

5/ Informations et questions diverses

Une poubelle collective installée à Poncieux au carrefour du Chemin de la Fontaine et de la montée du Gorget se trouve sur un tènement privé. Suite à plusieurs incivilités, le propriétaire souhaite qu'elle soit enlevée.

Celle-ci

Un éclairage public sera posé sur un poteau existant dans le fond de l'Impasse du Courtelas au numéro 92 à Boyeux.

Le SIEA sera enlevée et remplacée par un bac de 120 litres qui sera installé à proximité de la bascule communale, après accord de la communauté de communes en charge des ordures ménagères.

sollicité dans ce sens.

Madame le Maire donne connaissance du dossier de l'ONF sur la gestion et l'aménagement de la forêt communale

Pour rappel, le Tour de l'Ain cycliste, épreuve internationale passera sur la commune le vendredi 30 Juillet 2021

A cette occasion, la circulation et le stationnement seront réglementés de 11 H 30 à 14 H sur Saint Jérôme, Boyeux, Chatillon de Cornelle, lieux de passage de l'épreuve.

En raison de l'affaissement et de la dégradation rapide du Chemin de Nivollet, il est décidé de l'interdire à la circulation sauf pour les riverains à compter du 20 juillet 2021 et ce pour une durée indéterminée.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 2 au 22 août inclus pour les congés d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 0 H 15

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 20/07/2021
Le Maire,
Mme Marie – Christine CHAPEL.

